

LE KENYA À L'HEURE DE LA CONFÉRENCE DE PARIS SUR LE CLIMAT

Compte rendu du déplacement au Kenya du groupe interparlementaire France–Madagascar et Pays de l'Océan indien

6 au 11 septembre 2015

Une délégation du groupe d'amitié France-Madagascar et pays de l'Océan indien, composée de M. Hervé Maurey, Président délégué pour le Kenya, M. Ronan Dantec, Président délégué pour la Tanzanie et M. Patrick Chaize, Vice-président, s'est rendue au Kenya, du 6 au 11 septembre 2015.

A Nairobi, la délégation a été reçue par M. Ibrahim Thiaw, Directeur exécutif du PNUÉ (Programme des Nations Unies pour l'Environnement), ainsi que par Mme Anne Waiguru, Ministre de la décentralisation et par M. Kinuthia Wamwangi, Président de l'Autorité de transition.

Au Parlement, la délégation a rencontré M. Lenny Kivuti, Président de la Commission pour l'environnement, les terres et les ressources naturelles du Sénat et Mme Joyce Laboso, Vice-présidente de l'Assemblée nationale.

La communauté française a été largement associée à ces rencontres, à travers des petits déjeuners de travail et des réceptions données par M. Rémy Maréchaux, Ambassadeur de France au Kenya. La délégation a aussi rencontré de jeunes experts français en poste dans des instances onusiennes à Nairobi.

Sur le terrain, la délégation s'est rendue dans le quartier de Kibera, considéré comme un des plus grands bidonvilles d'Afrique, afin de visiter un projet d'assainissement des eaux financé par l'Agence Française du Développement (AFD). Un déplacement à Nakuru lui a permis de visiter la centrale géothermique d'Olkaria, laquelle a bénéficié aussi de l'aide de l'AFD. Enfin, une rencontre avec le Gouverneur de Nakuru a clos la mission de la délégation du groupe d'amitié au Kenya.

Dans le cadre de la préparation de la Conférence de Paris sur le climat, et suite à la lettre de M. Jean-Claude Gaudin, Vice-président du Sénat chargé des activités internationales, aux présidents de groupes d'amitié, leur demandant de s'impliquer sur les questions climatiques, la plupart des entretiens et des visites effectués par la délégation ont traité des questions climatiques au Kenya et plus largement en Afrique.

Le déplacement des sénateurs avait donc pour objet de mieux cerner les enjeux pour le Kenya, et plus largement pour le continent africain, des négociations menées en vue d'un accord lors de la COP21. Il a permis de constater que le Kenya, à travers les actions qu'il a déjà entreprises et celles qu'il s'est engagé à effectuer, constitue un modèle pour l'Afrique.



Présentation du Kenya

Superficie : 580 000 km²
 Capitale : Nairobi
 Langue officielle : anglais, swahili
 Population : 44 millions
 Croissance démographique : 2,3 %
 Taux d'alphabétisation : 87 %
 Taux de croissance : 5,4 % (2014)
 Secteurs d'activité dans le PIB (2013) : agriculture (29 %), industrie (17 %), services (53 %).

I. Les enjeux de la COP21 pour le continent africain

La rencontre avec M. Ibrahim Thiaw, Directeur exécutif du PNUE, a permis à la délégation d'effectuer un tour d'horizon des contributions africaines dans le cadre de la COP21.

En effet, comme l'a rappelé M. Thiaw, le PNUE apporte son soutien au GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et suit la mise en œuvre des accords issus des Conférences annuelles des Parties (COP) précédentes. Il forme les négociateurs et élabore des rapports, dont celui qui traite des « écarts d'adaptation » et qui sert de référence à de nombreuses délégations.

M. Thiaw a estimé qu'il est difficile de mesurer l'objectif de limitation du réchauffement climatique car tous les États n'ont pas encore déposé leur contribution, qu'il s'agisse d'États grands émetteurs, ou d'États qui ne le sont pas à ce jour mais qui sont appelés à le devenir en raison de leur croissance démographique. Ainsi l'Afrique comptera 4 milliards d'habitants d'ici 2100.

L'empreinte écologique de l'Afrique a augmenté de 240 % entre 1961 et 2008, résultat de l'accroissement des populations et de la progression de la consommation par habitant. À l'avenir, et en supposant que les contraintes de ressources ne limitent pas la croissance, l'empreinte écologique de l'Afrique devrait doubler à l'horizon 2040.

Si l'on ne peut pas refuser à l'Afrique son décollage économique sous prétexte de préserver la nature, l'enjeu est de faire en sorte que cette croissance économique ne s'effectue pas au détriment de la « durabilité » des ressources naturelles.

Il convient de se placer dans une perspective de long terme, ce qui complique les négociations.

Or, selon le rapport annuel sur les écarts d'adaptation, aujourd'hui, deux tiers de la population africaine n'ont pas accès à l'énergie. Pour y remédier, il recommande, à long terme, de favoriser les investissements dans le domaine des énergies propres. A court terme, l'augmentation de la consommation de charbon sera inévitable, du fait de son moindre coût. Les scénarios étudiés sont à échéances diverses : 2020, 2050, 2070.

Au-delà du sujet de l'éclairage des voies publiques et du raccordement des habitations au réseau électrique, l'électrification du développement » sera au cœur des réflexions. Le secteur agricole dans ses différentes phases (production, conservation, transformation) devrait bénéficier d'un accès à une énergie renouvelable, locale, afin que la population avoisinante tire bénéfice de la création de valeur ajoutée.

Concernant le plan d'électrification de l'Afrique soutenu par M. Jean-Louis Borloo, M. Thiaw estime que l'appui de cette initiative, l'accès à l'énergie du continent africain, doit être portée par les chefs d'État africains.

Les priorités pour réussir le tournant écologique en Afrique doivent être clairement exprimées. Pour les experts africains, celles-ci sont au nombre de deux :

1/ Transformer l'agriculture africaine afin de la rendre plus rentable.

En effet, d'une part, la production est onéreuse en raison du manque d'énergie et, d'autre part, la moitié de la production est perdue car les conditions de conservation sont mauvaises. Cela est d'autant plus regrettable qu'il y aurait des débouchés importants en Europe et que les produits africains sont sains.



Au siège du PNUE, de gauche à droite : M. Chaize, M. Maurey, Mme Annick Mathis, M. Thiaw, M. Dantec et Mme Inès Abdel Razek-Faoder

2/ Créer des petites et moyennes entreprises en Afrique afin d'industrialiser le continent.

C'est donc la production qui est au cœur du développement durable de l'Afrique.

L'Afrique a besoin de financements. Ils pourraient provenir de la Banque africaine qui serait chargée de coordonner les fonds, qu'il s'agisse de subventions, d'investissements ou de prêts.

Ces projets constituent une grande opportunité, notamment pour l'Europe qui est aux portes de l'Afrique.

II. Le Kenya, un modèle pour l'Afrique

Le Kenya a depuis longtemps une « fibre écologique ». La figure de M. Wangari Maathai, prix Nobel de la Paix en 2004 pour son action en faveur de l'environnement (« mouvement de la Ceinture verte »), est le symbole de cette « sensibilité » environnementale.

Les réserves et parcs naturels du Kenya figurent parmi les plus beaux d'Afrique. Environ 10 % de la superficie du pays est protégé par la loi. Malgré l'exploitation des terres et le braconnage, les parcs hébergent encore une incroyable diversité d'oiseaux et de mammifères.

À la suite de l'interdiction totale de la chasse dans le pays en 1977, le Service de la faune sauvage du Kenya a pu se consacrer entièrement à la protection de la vie sauvage.

Toutefois, comme dans de nombreux pays en développement, le charbon de bois est la principale source d'énergie. Les coupes de bois illégales ont un impact majeur sur la déforestation. Lors de sa visite de Kibera, la délégation a pu mesurer ce phénomène. L'accès élargi à l'électricité des Kenyans (aujourd'hui le taux de couverture est d'environ 30 %) est donc un sujet fondamental.

On observe que le Kenya s'est, dès les années 1980, intéressé à la géothermie. Cette ressource endogène assure au Kenya un approvisionnement fiable, durable et local en énergie électrique. Elle lui permet également de maîtriser le coût de l'électricité (entre 7 et 11 centimes d'euro par kWh). Il s'agit d'une énergie sobre en carbone, qui émet peu de gaz à effet de serre. Des investissements importants ont été effectués dans la centrale de géothermie d'Olkaria à Naivasha, dans la vallée du Rift, que la délégation a pu visiter en présence de M. Albert Mugo, directeur général

de KenGen, la société nationale de production d'électricité. La quatrième station géothermique inaugurée en 2014 a bénéficié d'un prêt de l'Agence française de développement (AFD) à hauteur de 60 millions d'euros.

Les sénateurs ont ainsi pu découvrir les importants investissements réalisés par le Kenya et les bailleurs de fonds internationaux pour développer la production d'énergies renouvelables. Le gouvernement kenyan espère que d'ici 2030, plus de la moitié de la production d'électricité du pays provienne de sources renouvelables, dont 25 % des centrales géothermiques.

M. Mugo a souligné l'intérêt financier que représentait pour le Kenya la transition énergétique, la mise en service des dernières centrales géothermiques ayant permis de réduire sensiblement le coût moyen de l'électricité au Kenya. Ce pays est l'un des premiers États africains à avoir soumis sa contribution nationale à l'ONU, en juillet 2015 et il est l'un des plus dynamiques dans la cadre de la préparation de la COP21.

Aujourd'hui, le Kenya émet environ, par habitant et par an, 20 fois moins de CO₂ que l'Union européenne, par exemple. Le pays n'est donc quasiment pas responsable des changements climatiques en cours. Il est intéressant de constater que le Kenya se prépare dès maintenant à faire partie des leaders mondiaux sur la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux effets des dérèglements climatiques, en soumettant sa contribution nationale pour la COP21. Cette soumission est intervenue avant de nombreux pays riches et elle est plus ambitieuse que la plupart des pays développés (*voir encadré*).

Le pays est en train d'investir dans les énergies renouvelables (géothermie, éolien, solaire et hydraulique), démontrant ainsi que les pays africains peuvent s'affranchir progressivement de la dépendance aux énergies fossiles tout en réduisant la pauvreté, et ainsi ne pas répéter les mêmes erreurs que les pays industrialisés. Mais un tel développement sobre en carbone, appuyé sur les énergies renouvelables, suppose qu'une aide internationale, sous la forme de soutien financier et technologique, lui soit apportée.

C'est tout l'enjeu des 100 milliards de dollars que les pays développés se sont engagés à réunir chaque année à compter de 2020 pour aider les pays pauvres à s'adapter au changement climatique et à l'atténuer, contribution définie lors de la Conférence de l'ONU sur le climat de Copenhague en 2009.

La contribution du Kenya à la COP21

Période : jusqu'à 2030

Objectif : le Kenya prévoit une baisse de 30% de ses émissions de GES

Coûts : Plus de 40 milliards de dollars. L'État kenyan demande le soutien de la communauté internationale pour l'aider à financer l'ensemble de son plan.

Estimation des rejets de GES : 73 MtCO₂ en 2010

Profil des GES :

- 75 % sont issus de l'utilisation des terres, du changement de l'utilisation des terres, des activités forestières et du secteur de l'agriculture
- Énergie et transport

Coûts : Plus de 40 milliards de dollars. Le Kenya va demander un support international sous forme d'aide financière, d'investissement, de développement et de transfert de technologies afin de mener à bien l'ensemble de son projet.

Objectifs et mesures :

- Élaboration d'une réponse stratégique au changement climatique national (2010) ; d'un plan d'action national sur les changements climatiques (2013), et d'un plan national d'adaptation en préparation.
- Réformes institutionnelles pour améliorer la coordination sur l'adaptation et l'atténuation du changement climatique. Ceci inclut la création d'un Conseil national du changement climatique. Il s'agit aussi de la création d'une Direction du changement climatique qui aidera le gouvernement sur les plans et actions nationaux concernant le changement climatique.

Il assurera la coordination et pourra fournir l'assistance technique nécessaire sur les questions de changement climatique aux différents comtés du pays.

Développer la production d'énergie thermique, solaire et éolienne, ainsi que d'autres options d'énergies renouvelables et propres.

- Développer l'énergie et des ressources à fort rendement à travers divers secteurs
- Faire progresser la couverture forestière à 10 % du territoire kenyan
- Développer les technologies de l'énergie afin de réduire l'importance de l'utilisation des combustibles ligneux
- Développer les systèmes de transports efficaces et qui produisent peu de carbone
- Développer une agriculture intelligente face au climat
- Développer un système de gestion durable des déchets

Source :

http://www4.unfccc.int/submissions/INDC/Published%20Documents/Kenya/1/Kenya_INDC_20150723.pdf



La délégation du groupe d'amitié lors de la visite de la centrale de géothermie d'Okaria, avec les équipes de l'AFD et de KenGen

Composition de la délégation



M. Hervé MAUREY
Sénateur de l'Eure
(UDI-UC)
Président délégué (pour le Kenya)



M. Ronan DANTEC
Sénateur de la Loire-Atlantique
(Écologiste)
Président délégué (pour la Tanzanie)



M. Patrick CHAIZE
Sénateur de l'Ain
(Les Républicains)
Vice-Président du groupe d'amitié

Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_622.html